

Certificat

Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité
Saint-Michel

Je, Caroline Provost,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

2023-325

Numéro

ayant pour titre : Règlement décrétant une dépense de 435 000 \$ et un emprunt de 435 000 \$ pour acquérir un camion-citerne

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

2 742

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

285

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

0

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

2023-325

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Michel ce 14 février 2023 à 19 h 05
Endroit Date Heure

Signature

Caroline Provost

Greffier ou secrétaire-trésorier

2023 02 14
année mois jour